

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Séance du Mardi 16 mars 2004

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

**Présents :** F.Dalongeville, F.Mommelé, E.Herbain  
P Bellonnet, F.Meunier, V.Joly, L.Desmet, R.Jeziarski, S.Derriche.

**Absents excusés :** M Sagie, F Frizon.

**Absent non excusé :**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2004.**

### **1) Vote du Compte administratif 2003**

Madame PIDEMONT Virginie, Secrétaire, présente le compte administratif 2003.

Le Compte administratif 2003 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 95 868.20 Euros et fait apparaître un solde d'exécution négatif de la section d'investissement de 66 006.14 Euros.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil pendant la délibération.

Le compte administratif 2003 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal Décide sur proposition du Maire d'affecter au budget primitif le résultat comme suit : Ligne 002 en recettes 29 862.06 Euros

### **2) Vote des quatre taxes.**

Il s'agit de : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, la taxe professionnelle.

Monsieur le Maire fait valoir que les statistiques de l'INSEE mentionnent une augmentation du coût de la vie de 2.4% en 2003. Afin de maintenir le niveau des recettes de la commune un ajustement en conséquence des taxes est nécessaire.

Un réajustement de 2% représentera en moyenne une majoration comprise entre 3 et 10 euros selon les taxes Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'ajustement dans cette proportion quatre taxes.

### **3) Vote du Budget primitif 2003**

La commission budget s'est réunie pour préparer en collaboration avec la Perception le budget primitif 2004.

Ce budget conditionne notamment les diverses subventions nécessaires à la réalisation des projets communaux. Pour 2004, les dépenses et recettes s'équilibrent à la somme de :

- 1) 190 921 € pour la section de fonctionnement (236 215.95 € en 2003)
- 2) 198 505 € pour la section d'investissement (234 542.69 € en 2003)

Les dépenses de fonctionnement sont en baisse et la gestion rigoureuse du budget 2003 va permettre l'autofinancement de certains projets.

Les dépenses d'investissement correspondent aux travaux décidés notamment :

# Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58  
mairie.auger.60@wanadoo.fr

- Achat d'un tracteur : 15 000.00€.
- Inondations de Saint Mard : 88 821.00€.
- Étude assainissement : 12.196.00€.
- Renforcement de l'éclairage public : 3 500.00€.
- Etablissement plans chemins : 1300.00€
- Achat d'un ordinateur : 1500.00€

Après lecture et examen des différents chapitres et articles, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif présenté.

## 4) Vote du Compte de Gestion 2003

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2003, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2003, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes les opérations sont conformes.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2003 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2003 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 5. Le Mot du Maire

Monsieur le Maire annonce sa démission de ces fonctions de maire. En effet il a été contacté pour prendre la direction du centre de la mémoire d'Oradour sur Glane. C'est une déchirement pour lui mais une telle mission ne se refuse pas.

Il souhaite rester, pour quelques mois encore, conseiller municipal.

L'élection du nouveau maire et de ces adjoints aura lieu le 28 ou le 29 avril 2004.

Il lance un appel à candidature.

Fabrice Dalongeville, 1<sup>er</sup> adjoint, prend la parole et explique les raisons qui l'ont amené à prendre la décision de présenter sa candidature.

## 6. Questions diverses

Monsieur le Maire remercie Eric Herbain pour la reprise des plantations.

Il informe le conseil qu'il a donné son accord au comité des fêtes pour l'organisation d'un concert du chanteur Gabriel Yacoub dans l'église le vendredi 25 juin 2004. Il en a informé verbalement Monsieur le curé.

# Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

**Fabrice Dalongeville** revient sur l'un des points abordés lors du dernier conseil concernant une déclaration des Verts de Crépy au sujet « d'une erreur de gestion » du syndicat des eaux d'Auger-Saint-Vincent entraînant une augmentation du prix de l'eau à Crépy. Après vérification, il s'agit en fait d'un retard de courrier et en aucun cas une erreur de gestion comme mentionnée.

Le 1<sup>er</sup> adjoint explique qu'une importante délégation africaine composée de représentants du Bénin, ainsi que différents ambassadeurs du Congo, Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal, viendra assister à la première présentation de l'expérimentation conduite dans notre commune depuis quelques mois avec Ka Technologies. Il s'agit du système PWCS qui combine connexion à Internet à haut débit par satellite, radio, téléphonie locale et vidéo/TV.

Concernant le dossier assainissement, Fabrice Dalongeville indique que l'enquête publique concernant le zonage d'assainissement devrait bientôt avoir lieu. En effet, les différentes pièces permettant de conduire cette opération sont réunies. Il ne reste à obtenir que les dates de permanence du commissaire enquêteur.

Dernier point abordé par le 1<sup>er</sup> adjoint avec Francis Meunier, conseiller municipal : les terrains de Saint-Mard. M. Zandrowicz a accepté la proposition des élus concernant l'achat de sa parcelle de terrain. Le conseil est présent dans l'attente de la réponse de Mme Louf.

**Sabrina DERRICHE** explique au Conseil Municipal le déroulement du Repas des Anciens : 41 personnes ont assisté au repas des anciens du dimanche 14 mars. Nous souhaitons un prompt rétablissement à Mme SUSSET qui n'a pu se déplacer pour des raisons de santé. Son repas lui a été apporté par mr et Mme SOILLY.

Le repas a été commandé chez Hérin de Nanteuil le Haudouin.

Le dessert à la boulangerie Blondel d'Ormoy Villers.

Les fleurs chez Isabelle Godet de Crépy-en-Valois.

Une chanteuse de Crépy en Valois a assuré l'animation qui a été appréciée de tous. Malgré la promiscuité de la salle, les personnes ont dansé.

Au service, il y a eu une innovation appréciée de tous. Se sont des jeunes filles du village qui se sont engagées dans cette tâche. Lorsque je leur ai proposé cette idée elles ont tout de suite été partantes et je les en remercie vivement.

Ludivine Martin

Marie Zélie Levailant

Ophélie Potin

Ingrid Bellonnet

Pauline Dalongeville

Ses jeunes filles ont fait preuve de sérieux et de rigueur. Elles ont pris leur travail très à cœur faisait preuve d'initiatives et de dévouement.

La qualité de leur travail a été félicitée par les personnes présentes puisqu'une quête spontanée a eu lieu à la fin du repas.

Les jeunes filles remercient la générosité des personnes. Toute l'équipe organisatrice présente se joint à ces remerciements qui encouragent et ne peuvent que développer la relation inter-génération.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal